

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,  
Marc Chalifoux Jr, Directeur général et greffier-trésorier

**Marc Chalifoux Jr, Directeur général et greffier-trésorier**

**PRENEZ AVIS QUE** lors de la séance ordinaire tenue le **6 mai 2026**, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a procédé à l'avis de motion et au dépôt du projet du **règlement numéro 473-2026 concernant les nuisances**, abrogeant le règlement **268-2009**, conformément aux délibérations suivantes. L'adoption du règlement aura lieu lors d'une séance ultérieure prévue en juin 2026.

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 473-2026 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 268-2009 CONCERNANT LES NUISANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., ch. C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements relatifs aux nuisances ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a adopté le règlement relatif aux nuisances numéro 268-2009 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les dispositions concernant les véhicules ont été retirées du présent règlement et seront désormais couvertes par le règlement numéro 470-2026 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix souhaite abroger et remplacer le règlement numéro 268-2009 par un règlement actualisé concernant les nuisances ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu, lors de la présente séance, de donner l'avis de motion du règlement numéro 473-2026 concernant les nuisances et de procéder au dépôt et à la présentation du projet de règlement ;

#### **EN CONSÉQUENCE :**

**QUE** Carole Bisailon, conseillère municipale, donne, par la présente, avis de motion du règlement numéro 473-2026 concernant les nuisances ;

**QUE** le Conseil procède, lors de la présente séance, au dépôt et à la présentation du projet du règlement numéro 473-2026 concernant les nuisances ;

**Que** copie dudit premier projet de règlement est à la disposition des citoyens pour consultation à la mairie, sur rendez-vous, ainsi que sur le site Web de la Municipalité à [ileauxnoix.com/fr/citoyen/reglement](http://ileauxnoix.com/fr/citoyen/reglement).

**DONNÉ** à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 11e jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-six.



Marc Chalifoux Jr  
Directeur général et greffier-trésorier

# AVIS D’AFFICHAGE

---

Je soussigné, Marc Chalifoux Jr, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Paul-de-l’Île-aux-Noix, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 11<sup>e</sup> jour du mois de mai de l’an deux mille vingt-six, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 11 mai 2026.



Marc Chalifoux Jr  
Directeur général et greffier-trésorier